

Syndicat mixte
pour l'Enlèvement
et le Traitement
des **RESIDUS**
Ménagers



L'essentiel 2019

RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ



sietrem

LE TRI SE SIMPLIFIE

**Désormais,
tous les emballages
et papiers se trient.**

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.consignesdetri.fr



+ d'emballages triés = + de recyclage

NOUVEAU
les pots,
barquettes, films
en plastique et petits
emballages en métal
se trient aussi !

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EST ENTRÉE EN VIGUEUR
SUR LE TERRITOIRE DU SIETREM LE 1^{ER} JUILLET 2019

Sommaire

1 Présentation générale du SIETREM	02
2 La Prévention des déchets	04
3 Le flux des déchets du SIETREM en 2019	06
4 La pré-collecte et la collecte	08
5 Le réseau des déchetteries	10
6 Le traitement	12
7 Un coût de service maîtrisé	17
8 Un environnement préservé	20
9 La communication et la sensibilisation : une priorité pour le syndicat ...	22



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019

- **Directeur de la publication :**
Le président du SIETREM
- **Rédaction, pilotage et coordination :**
Marion GAILLARD
- **Chiffres et données :** SIETREM
- **Crédit photos :** Marion GAILLARD, Arnaud CARUSO, Citeo, DR
- **Conception Graphique :** Studio V. Graph
- **Impression :** Azurpartner



L'année 2019 a été ponctuée de faits marquants avec notamment l'incendie du centre de tri qui a ravagé toute la partie process de l'équipement. Une épreuve particulièrement douloureuse pour toute l'équipe du SIETREM qui a vu partir en fumée cette usine à la pointe de la technologie qui faisait la fierté du syndicat. Fort heureusement, ce dramatique événement n'a fait aucune victime et c'est bien cela l'essentiel. Après l'incendie, le SIETREM a tout mis en œuvre pour trouver les solutions les plus appropriées pour ne pas perturber le service public et a pu compter sur l'aide précieuse du SMITOM nord, syndicat voisin, qui a accepté la remise en état du centre de tri de Monthyon afin que notre prestataire puisse l'exploiter et ainsi continuer à traiter les emballages de notre territoire. Les démarches administratives auprès des assurances ont été immédiatement lancées après le sinistre et la déconstruction de la partie dévastée a été effectuée en fin d'année en vue d'une reconstruction prochaine.

Malgré cette épreuve, la simplification des consignes de tri a été mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019. Depuis cette date, tous les emballages et les papiers sont à déposer dans le bac jaune. Une campagne de communication massive a été menée dès le printemps pour accompagner les habitants et leur expliquer les nouvelles habitudes de tri à adopter. Cette mesure permet d'accroître le taux de recyclage et ainsi de préserver les ressources naturelles.

Suite à l'expérimentation concluante menée sur la commune de Champs-sur-Marne, 11 communes du territoire se sont portées volontaires en 2019 pour réduire la fréquence de collecte du verre à 2 ramassages par mois. Cette optimisation du service s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable entreprise depuis de nombreuses années par le SIETREM. Moins de camions sur les routes signifie une réduction des émissions de CO₂, une économie de carburant et une baisse des nuisances sonores.

Enfin, l'équipe du SIETREM a été touchée par la disparition de Patrick DONZEL-BOURJADE, Directeur Général du SIETREM pendant 10 ans qui nous a quittés en avril 2019. Il a initié et mené à bien de nombreux projets qui ont contribué au développement de notre syndicat. En décembre, nous avons accueilli son successeur, Aurélie PRINCIPAUD, à qui nous souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Bonne lecture
La rédaction

Présentation générale



Le SIETREM et son territoire

Situé au nord du département de la Seine-et-Marne, à l'est de la petite couronne parisienne et limitrophe du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 172 km².

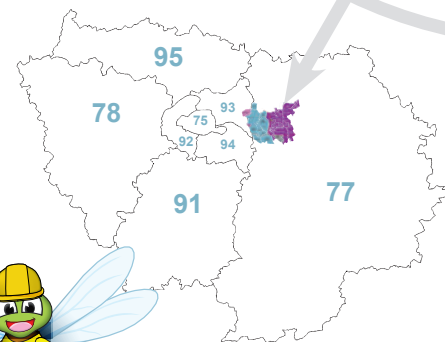
Le syndicat regroupe 29 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public N°9, Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT9 ont délégué la compétence de la collecte et du traitement au SIETREM ■

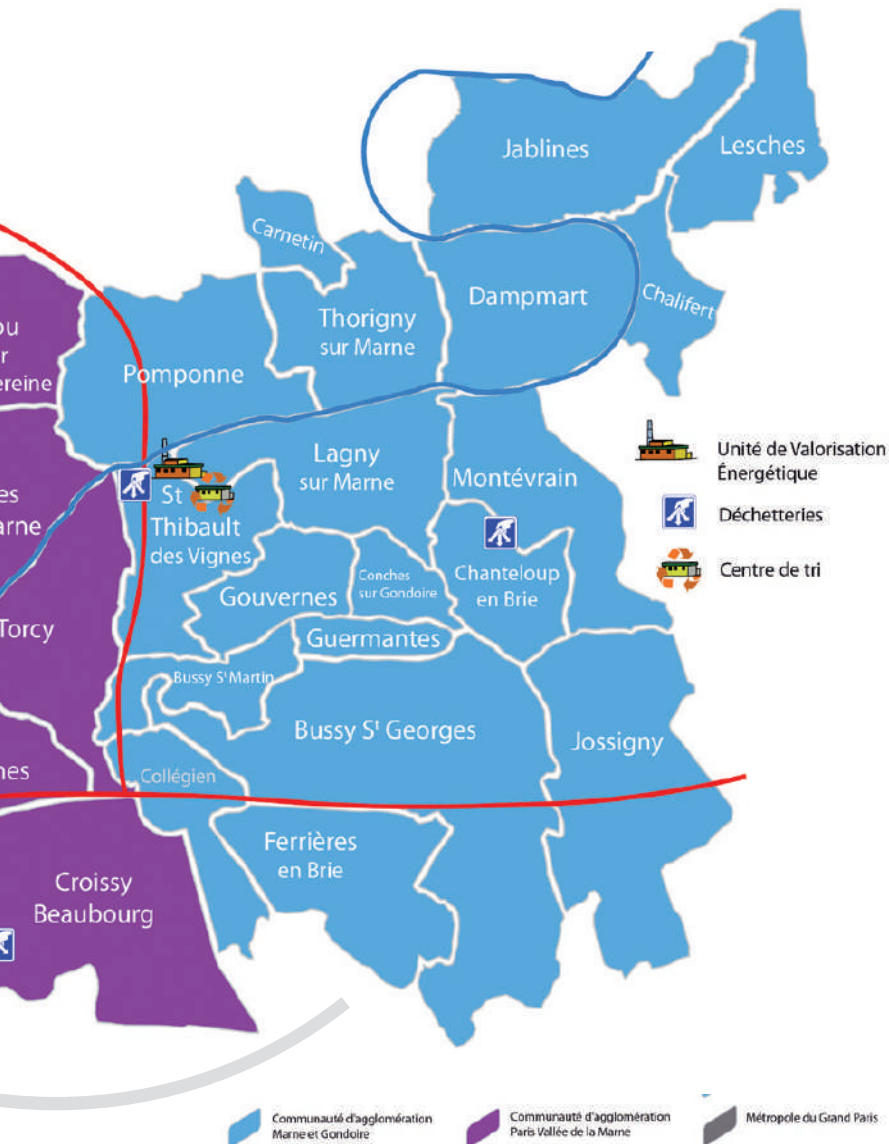
En chiffres

29 communes de Seine-et-Marne

+2 communes de Seine-Saint-Denis sont regroupées au sein du syndicat.

303 420 habitants (population totale en 2019).





Les compétences

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

À ce titre, il assure :

- La prévention des déchets
- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - des déchets verts,
 - des encombrants,
 - des déchets des marchés,
 - des déchets communaux,
 - des points d'apport volontaire pour le verre,
 - des points d'apport volontaire enterrés (éco-quartier de Montévrain)
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile
- La valorisation des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

Organisation du SIETREM

En 2019, le SIETREM est présidé par Michel GERES, Maire de Croissy-Beaubourg et est administré par un comité syndical de 102 membres dont 10 vice-présidents. Une équipe de 25 agents œuvre au quotidien pour le bon fonctionnement du syndicat ■

2 La Prévention des déchets

La prévention des déchets est un ensemble d'actions mises en œuvre afin d'éviter, de réduire ou de retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribuent aux flux des déchets (prévention quantitative). Elle a également pour objectif de limiter la nocivité des déchets ou/et de leur traitement (prévention qualitative).

Depuis 2009, le SIETREM poursuit une politique de prévention cohérente avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte ■



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

► Etude de faisabilité de création d'une recyclerie

Le SIETREM a poursuivi le partenariat avec la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée pour étudier la faisabilité de création d'une recyclerie sur le territoire, en lien avec de nombreux partenaires locaux.

Dans ce cadre, 3 recycleries éphémères ont été organisées à Champs-sur-Marne ■

► Création d'un atelier 0 déchet

Cet atelier permet de présenter aux habitants les alternatives aux produits jetables ou générateurs de déchets ■





► Concours inter écoles de piles usagées

27 écoles ont participé à ce concours qui a permis de collecter 2 606 kg de piles et petites batteries usagées ■



► Récupération de jouets

Une opération de récupération de jouets en bon état a été menée à la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes. Ceux-ci ont été distribués aux habitants lors de la gratifieria organisée à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2019.

410 personnes se sont déplacées lors de cet évènement, ce qui a permis de donner une seconde vie à 1 532 jouets ■

► Récupération du textile

19 bornes d'apports volontaires supplémentaires ont été installées en 2019, élevant ainsi le nombre à 113 sur le territoire du SIETREM.

721 tonnes de textiles d'habillement, linge de maison et de chaussures ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées en 2019. Ce chiffre représente 2,37 kg par habitant et par an ■

Composter pour réduire ses déchets

En 2019, 1 177 composteurs ont été distribués, soit 53 % de plus qu'en 2018. 193 habitants ont participé aux formations et 16 animations grand public ont permis de sensibiliser 539 personnes au compostage.

Sur le territoire du SIETREM, 14,9 % des foyers pavillonnaires sont équipés de composteurs, ce qui a permis d'éviter 1 726 tonnes d'ordures ménagères depuis 2008, date à laquelle le SIETREM a initié les opérations en faveur du compostage.

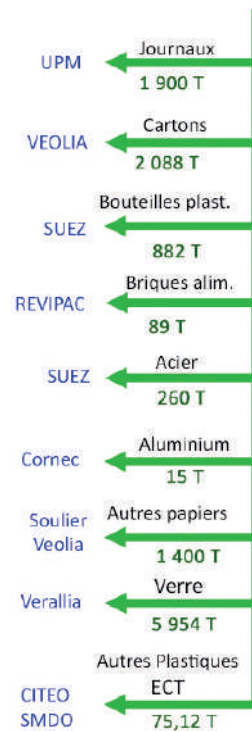
En 2019, des composteurs collectifs ont été installés sur 7 nouveaux sites et 3 composteurs partagés de quartier ont été mis en place par le service prévention du SIETREM. Les déchets biodégradables représentent 30 % du contenu de nos poubelles.

Le compostage pédagogique en milieu scolaire se développe également puisque 9 établissements ont été équipés de composteurs en 2019. Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost ■



3

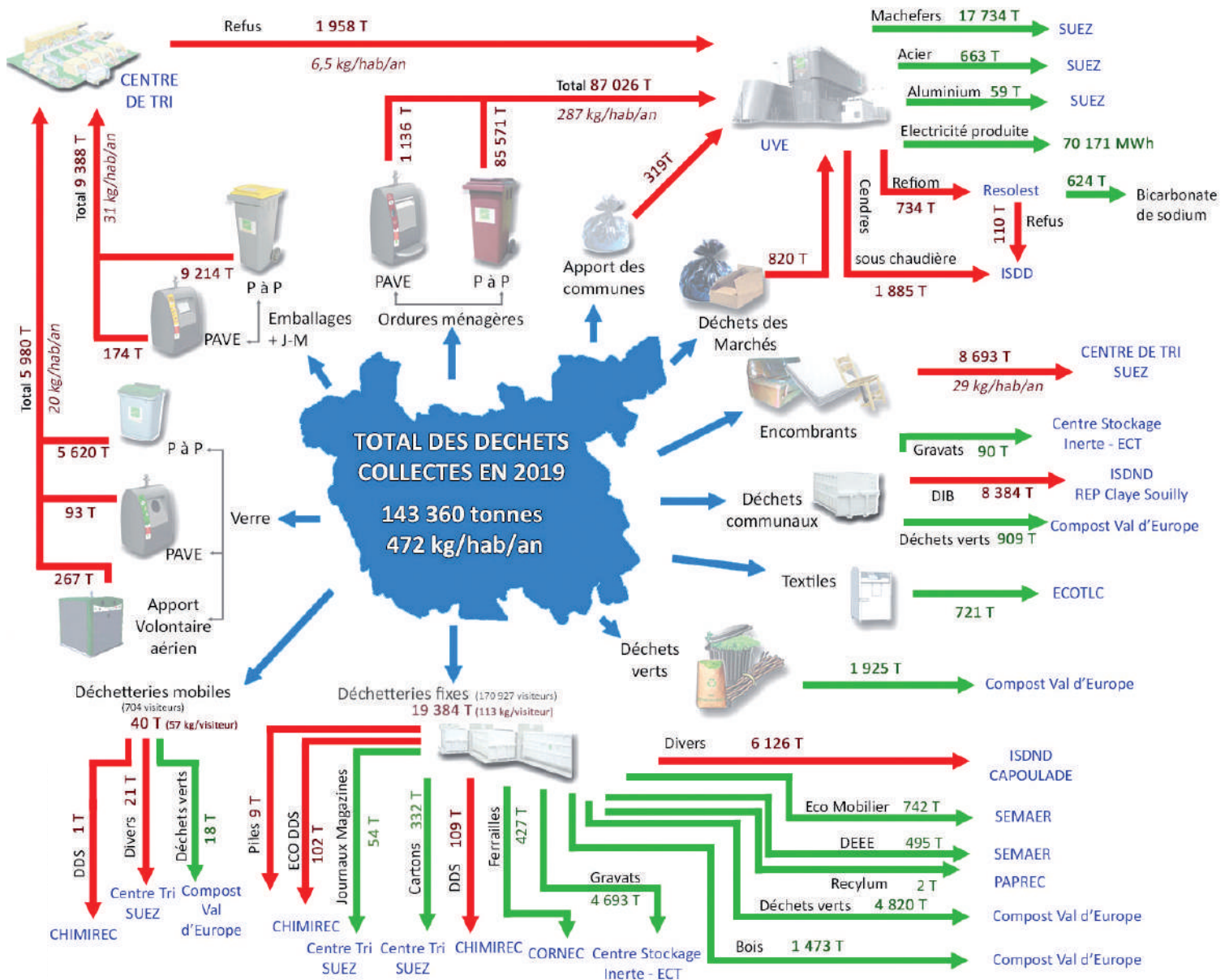
Le flux des déchets du SIETREM en 2019



LEGENDE

- Collecte
- Traitement
- Valorisation matière et énergétique
- P à P Porte à porte
- PAVE Point d'Apport Volontaire Enterré
- Generis Filières

Flux des déchets du SIETREM - Année 2019



4 La pré-collecte et la collecte

Les 31 communes sont entièrement conteneurisées pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective.

Trois conteneurs sont fournis aux habitants :



Un bac est réservé aux **ordures ménagères résiduelles** (*poubelle grenat*)



Un bac est dédié à tous les **emballages et au papier** (*poubelle à couvercle jaune*)



Un bac est destiné aux **bouteilles, pots et bocaux en verre** * (*poubelle à couvercle vert*)

**sauf la commune de Jablines où les habitants ne disposent pas de conteneurs pour le verre (cette collecte se fait exclusivement en apport volontaire).*



À noter...

En 2019

70 250

bacs d'ordures ménagères

63 269

bacs dédiés à la collecte des emballages recyclables

57 612

bacs destinés au verre



sont répartis sur tout le territoire

L'évolution des tonnages collectés en porte-à-porte en 2019 (par rapport à 2018)

- Ordures ménagères résiduelles : - **1,1 %**
- Verre : + **0,2 %**
- Emballages et papiers : + **1,2 %**
- Encombrants : + **0,2 %**
- Déchets verts : + **0,9 %**

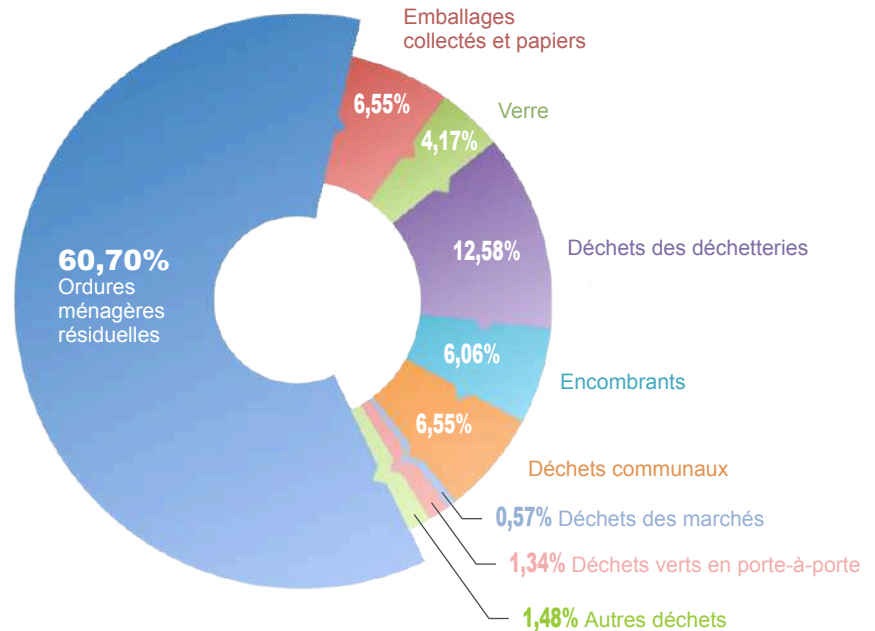


Dans l'éco-quartier de Montévrain, 142 points d'apport volontaire enterrés pour les ordures ménagères, le verre, les emballages et le papier sont à la disposition des habitants ■

Quantité de déchets collectés (moyenne par habitant)

- Emballages et papiers : **31 kg/hab**
- Verre : **20 kg/hab**
- Déchets verts : **6 kg/hab**
- Ordures ménagères résiduelles : **286 kg/hab**
- Encombrants : **29 kg/hab**

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS



Après une expérimentation concluante sur la ville de Champs-sur-Marne, une nouvelle fréquence bimensuelle de ramassage du verre a été mise en place en 2019 dans les communes volontaires de Bussy-Saint-Martin, Collégien, Courtry, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Gouvernes, Lesches, Lognes, Montfermeil, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes. Ce nouveau calendrier permet d'optimiser les tournées de collecte et de limiter l'empreinte carbone ■



DANS 12 COMMUNES DU TERRITOIRE, LE VERRE EST COLLECTÉ 2 FOIS PAR MOIS DEPUIS 2019.

Le réseau des déchetteries



Le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries implantées dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie.

- Globalement, les volumes collectés dans les déchetteries ont augmenté de 2,6 % entre 2018 et 2019. Les plus fortes augmentations ont été constatées sur la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes (+ 7,6 %) et de Chelles (+ 10,3 %). Les tonnages des 3 autres déchetteries ont baissé notamment à Croissy-Beaubourg (-17,6 %) et Noisiel (-9,1 %).
- La fréquentation globale a augmenté (+27 %) et s'accompagne d'une quantité inférieure de déchets par visiteur ■



Déchetteries mobiles

Suite au succès des éditions précédentes, le service de déchetteries mobiles a été reconduit pour répondre aux besoins des habitants du Nord-Est du territoire du SIETREM. Ce dispositif a été mis en œuvre à Thorigny-sur-Marne et Dampmart, 12 samedis entre avril et octobre 2019. Au total, 40 tonnes de déchets ont été collectées sur toute la durée de l'opération ■

Rien ne se perd, tout se transforme

En jetant les vieux meubles et matelas dans la benne réservée au mobilier, une seconde vie leur est offerte ! Une fois envoyés en centre de traitement, ils sont séparés mécaniquement ou manuellement par matière (bois, mousse, plastique, ferraille...) pour être valorisés. En 2019, des récupérateurs destinés à collecter les couettes, oreillers, sacs de couchage, surmatelas et coussins ont été installés dans les 5 déchetteries du territoire du SIETREM. En les déposant dans ces conteneurs, ces articles sont recyclés ou valorisés en énergie par l'éco organisme Eco-Mobilier. Attention, les textiles d'habillement, le linge de maison, les draps, les couvertures, les serviettes, les alèses... ne sont pas acceptés dans ces récupérateurs mais sont à déposer dans les bornes textiles (Le Relais) également présentes en déchetterie ou dans les conteneurs dédiés implantés dans les communes ■



LES TYPES DE DÉCHETS ACCEPTÉS ET LES REPRENEURS

Type de déchets	Filières de traitement	Poids par visiteur en kg/an
Tout venant	ISDND	20,19
Ferrailles	CORNEC	1,41
Déchets verts	Compost Val d'Europe	15,89
Gravats	ISDI valorisation	15,47
Bois	Compost Val d'Europe	4,86
Cartons	SUEZ	1,09
Déchets ménagers spéciaux	CHIMIREC	0,36

6 Le traitement

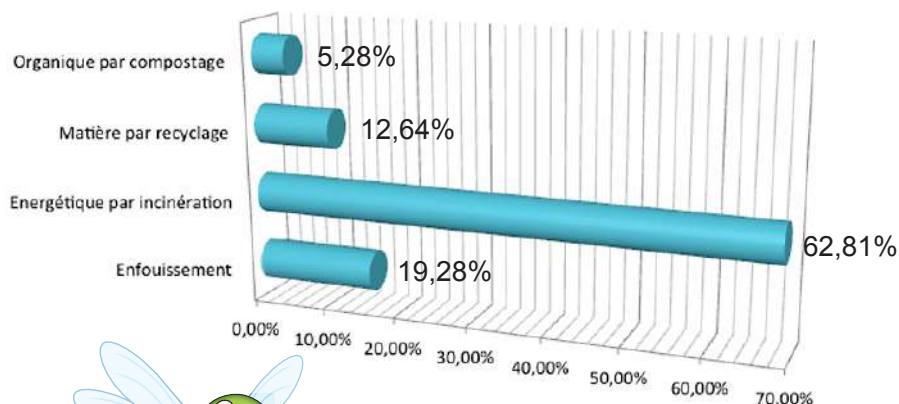
L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Unité de Valorisation énergétique (UVE) située à Saint-Thibault-des-Vignes dispose de 2 lignes de fours (d'une capacité de 8 tonnes/heure pour la ligne N°1 et de 12 tonnes/heure pour la ligne N°2) et d'un turbo alternateur de 10 MW.

En 2019, l'UVE a produit 70 171 MWh et vendu 59 947 MWh à Enedis (soit la consommation d'une ville d'environ 90 000 habitants).



MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS



LE FOUR DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE





UNE FOIS DANS LA FOSSE, LES DÉCHETS SONT DÉPOSÉS DANS LA TRÉMIE QUI ALIMENTE LES FOURS À L'AIDE DU GRAPPIN

Cet équipement dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals). À noter que cet équipement est exploité par la société SUEZ RV Energie en délégation de service public.

Les mâchefers sont évacués par transport routier sur différentes unités de valorisation situées hors Ile-de-France ■

Les événements marquants de l'année 2019



- Le ratio par habitant des déchets ménagers résiduels présente une baisse régulière depuis 2015. Ainsi, entre 2018 et 2019, une nouvelle baisse de 5 kg par habitant a été observée.
- En 2019, le rendement global moyen des fours d'incinération est nettement en hausse et revient à son fonctionnement nominal (pour mémoire, en 2018, des travaux importants ont nécessité des arrêts techniques et donc des baisses de rendement).
- Divers travaux ayant fait l'objet d'études en 2018 ont été mis en œuvre en 2019 tels que la modification du contrôle commande, la création d'une base vie et l'amélioration du local pesage (en cours).
- L'UVE a accueilli les déchets ménagers du SYCTOM, grâce à la convention d'entente territoriale mise en œuvre en juillet 2018, pour un tonnage annuel de 67 131 T en provenance de communes limitrophes du territoire.
- L'usine a réceptionné un total 184 487 tonnes. 161 054 tonnes ont été incinérées et 23 433 tonnes de déchets ont été évacuées soit en centre d'enfouissement soit en incinération dans d'autres usines. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et/ou incinérés.

Le centre de tri des emballages ménagers recyclables



Au 1^{er} janvier 2019, la capacité de traitement du centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes s'élève à 25 000 t/an. La structure est dotée de 150 équipements, 1 kilomètre de convoyeurs et 1 000 m² de passerelles. Le process consiste à réceptionner, trier, manutentionner, regrouper et stocker les déchets avant qu'ils soient expédiés vers les filières de valorisation. En moyenne, 20 personnes travaillent quotidiennement sur le site. GENERIS est le titulaire du marché d'exploitation du centre de tri ■

L'incendie du centre de tri

Le 11 juillet 2019, un feu s'est déclenché au niveau d'un stockeur de gros de magasin (NDLR : le gros de magasin est composé d'un mélange de carton et papier). Face à l'importance des flammes, le personnel formé en intervention incendie s'est vu contraint d'évacuer sans pouvoir intervenir. Un important dispositif de pompiers s'est déployé. Très rapidement les $\frac{2}{3}$ du bâtiment se sont embrasés et l'incendie s'est étendu à la toiture. Une propagation fulgurante du feu via les bandes transporteuses des convoyeurs a provoqué la destruction à 95 % des bâtiments, process et stockage des matières valorisées. Fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer.

Le démantèlement de la partie process a été entrepris deux mois après l'incendie. Cette zone a été débarrassée de ses ferrailles calcinées et de ses débris. La remise en état des matériels assurant la sécurité des zones préservées (réception, accueil et administration) a été réalisée à la suite du démantèlement ■



ÉVOLUTION DES TONNAGES DES MATIÈRES VALORISÉES

	QUANTITÉS EN TONNE		RATIO PAR HABITANT EN KG PAR AN	
	2018	2019	2018	2019
Journaux / magazines	2 674	1 900	8,86	6,26
Cartons	2 247	2 088	7,44	6,88
Bouteilles en plastique	1 241	957	4,11	3,15
Briques alimentaires	144	89	0,48	0,29
Acier	356	260	1,18	0,86
Aluminium	24	15	0,08	0,05
Autres papiers	725	1 400	2,40	4,61
Matières perdues suite à l'incendie		200		0,66
Total emballages triés	7 412	6 909	24,55	22,77
Verre porte-à-porte	5 675	5 620	18,80	18,52
Verre apport volontaire	292	360	0,97	1,19
Total verre	5 967	5 980	19,77	19,71
Refus	1 496	1 958	4,96	6,45

À noter...



Le taux de refus (quantité de déchets non conformes aux consignes de tri) s'élève à 20,85 % en 2019. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2018 (+ 4,73 points) en raison du procédé de tri qui est réalisé manuellement à Monthyon alors qu'il était automatisé à Saint-Thibault-des-Vignes.



Aucun impact sur le geste de tri

Suite à l'incendie, le SMITOM Nord Seine-et-Marne a validé la remise en exploitation du centre de tri de Monthyon pour y trier les tonnages du SIETREM. Une convention tripartite a été signée en juillet 2019 entre le SIETREM, le SMITOM Nord Seine-et-Marne et GENERIS pour encadrer l'exploitation de cet équipement. Aussi, grâce à cette organisation, tous les emballages et le papier sont triés, conformément à la simplification des consignes de tri entrée en vigueur sur le territoire du SIETREM au 1^{er} juillet 2019. A noter que les collectes d'emballages sont transférées par semi-remorques depuis Chelles, où elles sont stockées, vers le centre de tri de Monthyon.

LA VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ont de la valeur, donnons-leur une seconde vie !

LES TONNAGES 2019



3 488

TONNES COLLECTÉES
d'emballages en carton



6 920 192



OU

13 090 464



957

TONNES COLLECTÉES
de bouteilles en plastique



1 096 722



260

TONNES COLLECTÉES
d'acier



3 380



OU

3 640 m



15

TONNES COLLECTÉES
d'aluminium



8 790



OU

4 395



5 980

TONNES COLLECTÉES
de verre



13 287 560



À savoir

Le verre
se recycle à l'infini

Un coût de service maîtrisé

Les entreprises sous contrat

ENTREPRISES	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ECHEANCE
DERICHEBOURG-POLYAMON	Déchets verts	MP* 4 ans	31/12/19
SEPUR	Collecte OM	MP* 8 ans	31/05/25
	Collecte sélective		
	Encombrants		
GENERIS	Exploitation du centre de tri	MP* 6 ans	30/06/23
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP** 20 ans	31/12/25
SUEZ RV IDF	Déchetteries	MP* 5 ans	31/10/19
AUBINE	Déchets communaux	MP* 4 ans + 1	30/06/22
ESE	Conteneurisation	MP* 4 ans + 1	30/01/22
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP* 1 an	31/12/19

* MP : marché public

** DSP : délégation de service public

À noter...

En 2019, le marché de gestion des déchetteries a été notifié pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} novembre à la société AUBINE-VEOLIA.



Les indicateurs économiques

D'après la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF

DÉCOMPOSITION DU COÛT DU SERVICE PAR POSTE DE DÉPENSE

INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2019		2018	
	TOTAL EN €	EN € / HAB.	TOTAL EN €	EN € / HAB.
CHARGES				
Charges de structure	1 212 448 €	4 €	1 298 430 €	4 €
Charges de communication	406 700 €	1 €	510 072 €	2 €
Charges techniques	28 804 729 €	95 €	27 718 585 €	92 €
Prévention	202 990 €	1 €	209 205 €	1 €
Précollecte et collecte	11 991 395 €	40 €	12 099 145 €	40 €
Transport	465 834 €	2 €	451 693 €	1 €
Traitement	15 942 694 €	53 €	14 818 033 €	49 €
Enlèvement des déchets dangereux	201 815 €	0,7 €	140 509 €	0,5 €
Total des charges HT	30 423 877 €	100 €	29 527 087 €	98 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	459 551 €	2 €	239 317 €	1 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	4 687 396 €	15 €	4 445 808 €	15 €
Soutiens éco organismes	1 729 750 €	6 €	2 251 727 €	7 €
Aides	147 918 €	0,5 €	173 405 €	1 €
Total des produits	6 565 063 €	22 €	6 870 940 €	23 €
Coût du service public / Coût aide TTC	24 318 365 €	80 €	22 895 464 €	76 €
Coût de la TEOM	25 772 145 €	85 €	26 043 416 €	86 €
Contribution des collectivités	0 €	0 €	0 €	0 €

DÉCOMPOSITION DES COÛTS PAR FLUX

2019	FLUX DE DECHETS								TOTAL
	COÛTS EN K€	Ordures ménagères résiduelles	Emballages JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	
Coût complet	16 800	6 276	1 099	2 686	1 814	1 218	155	376	30 424
Coût technique	13 343	5 353	919	2 589	1 814	1 218	125	376	25 736
Coût partagé	12 893	4 268	870	2 503	1 754	1 218	125	376	24 007
Coût aidé HT	12 858	4 214	841	2 471	1 754	1 218	125	376	23 859
Coût fiscal (TVA acquittée)	49	41	3	238	5	122	0	1	459
Coût aidé TTC	12 907	4 255	844	2 709	1 760	1 340	126	377	24 318



Définitions



Coût complet :

total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers

Coût technique :

coût complet diminué des recettes industrielles

Coût partagé :

coût technique diminué des soutiens des éco-organismes

Coût aidé HT :

coût partagé diminué des aides

Coût aidé TTC :

coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

Taux et produits votés pour la TEOM en 2019

En 2019, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM (85 €/hab) est resté inférieur aux dernières moyennes nationales et régionales connues, c'est-à-dire 2017 (117 €/hab). Ce montant est en baisse de 1,2 % par rapport à 2018.

Le taux moyen de TEOM sur le territoire du SIETREM a été de nouveau réduit en 2019 à 6,45 % (soit une baisse de près de 6 % par rapport à 2018) ■



8 Un environnement préservé

■ Mesures de protection de l'environnement



Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées pour contrôle à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) ■

Surveillance de l'impact au voisinage de l'UVE

Des prélèvements ont été effectués entre le 15 mars 2019 et 15 mai 2019, soit pendant 61 jours, sur les 7 points de prélèvement (2 points-témoin et 5 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confié au bureau VERITAS.

Les points-témoin sont situés à Brou-sur-Chantereine et Guermantes, les points de mesure en zone de retombée maximale sont situés à Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy, Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES

On observe que l'ensemble des valeurs est inférieur aux seuils réglementaires. D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Le suivi des cartouches permettant de mesurer les dioxines et furanes sur une période de prélèvement de 4 semaines, a permis d'affiner les analyses et de suivre des données plus représentatives que les données issues des rapports semestriels.

Les valeurs en dioxines et furanes se stabilisent et sont en diminution ces dernières années. Il est important de noter que les résultats sont à moins de 10 % de la valeur seuil.

Grâce à l'investissement du SIETREM concernant la modification du traitement des fumées par un système catalytique, nous avons pu abaisser les rejets en Oxyde d'Azote (NOx) à des valeurs inférieures à 50mg/Nm³ avec une moyenne de 36mg/Nm³ sur 2019.



À noter...

Pour connaître les résultats précis, reportez-vous au rapport d'activité administratif en ligne sur le site internet www.sietrem.fr, rubrique téléchargez... consultez – Les rapports d'activités

REJETS AQUEUX

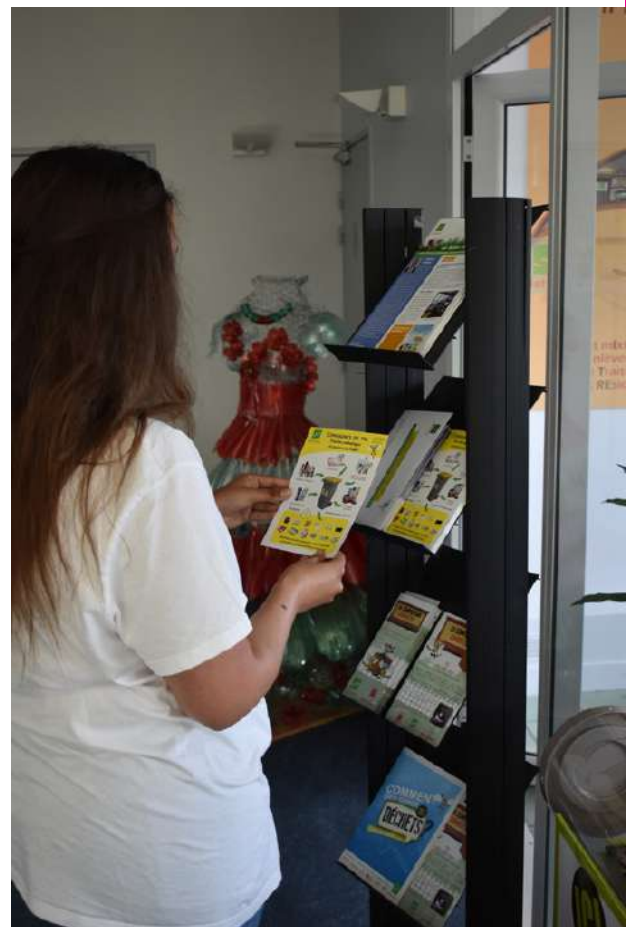
D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes. L'obtention de l'agrément des agences de l'eau portant sur le dispositif de suivi régulier des rejets du site et l'audit de contrôle par Bureau Veritas, nous ont permis de renforcer la maîtrise de nos moyens de contrôles et de mesures. La mise en place de l'injection d'eau et la régulation du bassin eaux sales, nous ont permis de réduire de plus de 50% nos rejets d'eaux propres. Pour les analyses en dioxines et furanes, nous n'avons pas détecté d'émission et ce sur les deux analyses semestrielles réalisées en 2019 ■

9 La communication et la sensibilisation : une priorité pour le syndicat

Le plan de communication et ses objectifs

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets (auprès des habitants, partenaires, presse, élus et collectivités du territoire). Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser au mieux sur les gestes éco-citoyens à adopter et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En plus des nombreux outils « papier » tels que les guides, plaquettes, lettres, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur la page Facebook du SIETREM. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat comme la journée portes ouvertes, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la semaine nationale du compostage de proximité, la Semaine du Développement Durable... À la demande des communes de son territoire, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets ■





Les faits marquants 2019

- Définition d'une campagne de communication 360° dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri des emballages et papiers (mise à jour de tous les documents comportant les consignes de tri, création d'un visuel pour une campagne d'affiche sur mobilier urbain, création de nouveaux flancs de benne, réalisation d'une vidéo expliquant les nouvelles consignes de tri, rédaction de communiqués de presse, organisation de petits-déjeuners d'informations pour les agents du SIETREM, des services communication et techniques et des syndicats..., formations des équipages de collecte, distribution de règles sur lesquelles sont indiquées les consignes de tri, stands de sensibilisation...).
- Modernisation de la mascotte « Lulu ».
- Création d'un jeu-exposition « La longue vie des déchets ».
- Communication sur la réduction de fréquence des collectes du verre auprès des habitants des 11 communes concernées.
- Acquisition d'un « stand parapluie » pour les opérations de sensibilisation.
- Création d'un livret de jeu sur le compostage
- L'année 2019 a été marquée par l'incendie du centre de tri des emballages ménagers. Un plan de communication de crise a été déployé afin d'expliquer aux habitants l'organisation mise en œuvre suite à ce sinistre.

Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant. Afin de répondre au mieux aux attentes de l'équipe pédagogique, l'intervention se déroule en deux sessions : 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets - 2^e session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

En 2019, **1 335 élèves** ont été ainsi sensibilisés à la prévention et au tri des déchets sur le temps scolaire ■



Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs. Ces animations ont pour but de sensibiliser les écoliers à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires grâce à différents jeux.

En 2019, **277 enfants** ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets dans les centres de loisirs ■





Les sensibilisations en porte-à-porte

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire pour bien gérer ses déchets. Au second semestre 2018, le SIETREM a répondu favorablement à l'opération « ADT booster » proposée par CITEO. Ce projet consiste à suivre une nouvelle méthodologie de travail pour sensibiliser et « engager » les habitants au tri. En février 2019, la première opération de « communication engageante » a été effectuée sur la commune de Torcy dans les secteurs de la gare, du Mail et des Lacs. Elle a concerné 3 057 foyers en habitat vertical avec la collaboration des gardiens et bailleurs. A l'issue de cette opération concluante, cette méthodologie est dorénavant appliquée lors des sensibilisations en porte-à-porte. A noter également que les éco-agents sensibilisent les habitants aux nouvelles consignes de tri des emballages ménagers depuis l'été 2019.

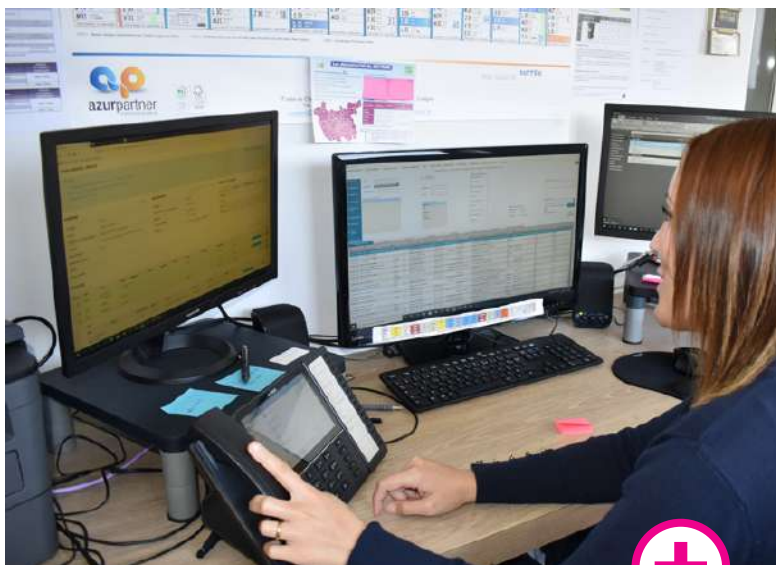
En 2019, **5 191 personnes** ont été sensibilisées en porte-à-porte par les éco-agents ■

Visite du centre de tri et de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

Parallèlement aux animations « classiques », le SIETREM propose des visites de l'UVE et du centre de tri qui sont organisées sur demande en après-midi, sous réserve des disponibilités (en raison de l'incendie du centre de tri, les visites de cet équipement ont pu avoir lieu uniquement lors du premier semestre 2019) ■



SENSIBILISATION AUX NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES ET DU PAPIER DANS UNE GALERIE MARCHANDE



La sensibilisation lors des événements

À la demande des communes, les éco-agents participent ponctuellement à des manifestations municipales pour sensibiliser les habitants à la bonne gestion des déchets. À l'occasion de certaines opérations nationales (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine du Développement Durable...), le SIETREM organise des événements sur tout le territoire. En 2019, 46 animations ont été proposées par les équipes du SIETREM.



La journée portes ouvertes initialement prévue en octobre 2019 a été annulée en raison de l'incendie du centre de tri ■

À noter...



Le numéro vert

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries... En 2019, environ 8 500 appels, mails et courriers ont été gérés par ce service.



Jetons moins, trions mieux !



sietrem

Z.A.E. La Courtillière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr

 #SIETREM

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30